



LA SEMAINE DE
TRAVAIL
ÉQUITABLE
PHL



Mayor's Office of Labor

COMMENT CETTE LOI VOUS AFFECTE- T-ELLE ?

Les employé/es de la restauration, de la vente au détail, et de l'accueil qui travaillent pour des employeurs couverts par la loi bénéficient d'horaires prévisibles et d'autres protections.

DÉS LE 1ER AVRIL 2020

Vous travaillez dans un magasin, un restaurant ou un hôtel ? Cette loi est faite pour vous !

PROTECTIONS ET OBLIGATIONS :

Les employé/es de la restauration, de la vente au détail, et de l'accueil travaillant pour des employeurs couverts doivent recevoir :

- + Des horaires prévisibles : emploi du temps affiché 10 jours en avance et une estimation de bonne foi,
- + Compensation quand l'employeur change votre emploi du temps,
- + Heures additionnelles offertes aux employé/es existants avant d'embaucher d'autres employé/es,
- + 9 heures de repos minimum entre 2 jours de travail,
- + Autres protections

Employeurs couverts:

Entreprises de plus de 250 employé/es avec au moins 30 emplacements, y compris les chaînes et franchises.

Toutes représailles sont illégales.

CONTACTEZ NOUS. APPELEZ LE 215.686.0802



Mayor's Office of Labor